

(7) Autoriser une délégation obligatoire de solde en faveur du parent d'un membre du corps expéditionnaire canadien, qui reçoit l'allocation des hommes mariés de l'armée régulière égale à l'allocation d'absence et à la délégation qui pourraient être obligatoires si l'officier ou le soldat ne recevait pas l'allocation de l'homme marié de l'armée régulière.

(8) Nommer un gardien intérimaire des enfants d'un officier ou d'un soldat, en attendant que l'officier ou le soldat propose par écrit un nom qui soit accepté par la commission.

(9) Fixer le montant de l'excédent de paiement de solde et d'allocations à rembourser, et le moyen de le faire, au cas où il y a excédent, la commission étant renseignée par le payeur général:

(10) Préparer une recommandation d'après les renseignements du payeur général à la commission quand il y a excédent de solde ou d'allocation, ou les deux, de plus de 300 dollars, et si, de l'avis de la commission, il ne doit pas y avoir remboursement de la somme totale ou partielle, avec rapport dans chaque cas; le transport au "compte en suspens" de cet excédent total ou partiel devant être soumis à la considération et à la décision du sous-ministre de la Milice et de la Défense et du payeur général agissant de concert avec la commission.

(11) Autoriser le transport au "compte en suspens" d'un excédent de paye et d'allocation, ou des deux, d'au plus de 300 dollars, en aucun cas soumis à la commission par le payeur général.

(12) Régler toutes les autres questions de solde et d'allocations que le payeur général peut soumettre à la commission.

4. \$65,701,950.43.

M. P. M. DRAPER.

M. PEDLOW demande:

1. Quelles sont les fonctions exercées par M. P. M. Draper à l'imprimerie du Roi?

2. Quand a-t-il été nommé, et à quel salaire?

3. Quels sont ses devoirs?

4. Combien de fois depuis deux ans s'est-il absenté de ses fonctions officielles?

5. Reçoit-il son salaire tous les mois pendant qu'il s'absente de son poste pour affaires privées?

6. Dans la négative, combien a-t-on déduit de son salaire?

7. Est-il à un poste actuellement?

8. Dans la négative, où est-il?

L'hon. M. BURRELL (secrétaire d'Etat):

1. Surintendant des impressions de l'extérieur.

2. Nommé le 5 septembre 1914, au traitement qu'il recevait dans le service civil, \$2,700.

3. Sous la direction de l'imprimeur du roi, la surveillance de l'impression, de la reliure, de la gravure, de la lithographie, et les travaux qui s'y rattachent exécutés au dehors. La direction du travail de ceux qui sont employés à ces fonctions. Il donne des commandes et approuve les factures. Il a la responsabilité de la correspondance qui s'y rapporte.

4. M. Draper ne s'est absenté qu'avec la permission de ses supérieurs et la durée totale de ces absences survenues de temps en temps ne dépasse pas la durée ordinaire des vacances accordées aux employés du service civil; une exception, c'est le voyage de M. Draper à la Conférence de la paix, alors qu'il s'est absenté en vertu de l'arrêté ministériel du 3 décembre 1918.

5. Traitement payé en entier à cause des raisons exposées dans le n° 4.

6. Voir réponse au n° 5.

7. Oui.

8. Voir réponse au n° 7.

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

M. ARCHAMBAULT: Je tiens beaucoup à ce qu'on me fournisse une réponse, avant la fin de la session, aux questions numéros 3 et 4 inscrites au feuillet. Pour ce qui est de la question n° 4, j'ai demandé une réponse il y a dix jours et le premier ministre m'a dit que le suppléant du ministre du Commerce était absent en ce moment-là, mais qu'il lui soumettrait la chose.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La question n° 3 doit être réservée en qualité d'avis de motion pour production de documents. Je m'informerai touchant le n° 4; je n'en sais rien.

#### QUESTION INSCRITE COMME MOTION POUR PRODUCTION DE DOCUMENTS.

M. ARCHAMBAULT demande:

1. Quand l'indemnité de guerre a-t-elle été distribuée au service intérieur?

2. Quels sont les départements qui ont reçu cette indemnité?

3. Est-ce que tous les fonctionnaires des différents départements ont reçu des sommes égales?

4. Une indemnité a-t-elle été distribuée aux fonctionnaires du département pour le rétablissement des soldats dans la vie civile, et du département des commissaires des pensions?

5. Les fonctionnaires du département du Bureau des vivres ont-ils reçu une indemnité? Dans l'affirmative, quand? Si non, pourquoi?

6. Est-ce qu'un fonctionnaire employé dans le département de la Milice lors du premier décret du conseil accordant cette indemnité, y avait droit à cette indemnité, quoiqu'il ait été transféré à un autre département depuis?

7. Est-ce l'intention du Gouvernement d'accorder une indemnité de guerre cette année?